

Ce chapitre décrit de manière synthétique l'environnement général dans lequel le HCR opérera en Asie et dans le Pacifique en 2016. Il offre un aperçu de la stratégie de l'Organisation dans la région, des principaux défis prévus et des besoins financiers pour sa réponse opérationnelle.

Les opérations qui seront menées dans la région et ses sous-régions en 2016 sont présentées plus en détail sur le site *Global Focus*, <http://reporting.unhcr.org>.

| ENVIRONNEMENT OPÉRATIONNEL |

- La région Asie et Pacifique accueille 3,8 millions de réfugiés, 5 millions de déplacés internes et 1,5 million d'apatrides. Sur les 45 pays et territoires que compte la région, seuls 20 ont adhéré à la Convention de 1951 sur les réfugiés et à son Protocole de 1967, mais beaucoup restent fidèles à leur longue tradition d'hospitalité à l'égard des réfugiés et des personnes qui se trouvent dans une situation assimilable à celle des réfugiés.
- Les réfugiés accueillis dans la région sont pour la plupart originaires d'Afghanistan et du Myanmar. Bon nombre d'Afghans sont exilés depuis plus de trois décennies et sont dans certains cas des réfugiés de la deuxième ou troisième génération, qui n'ont jamais vécu en Afghanistan. Si les quelque 2,6 millions de réfugiés afghans enregistrés sont dispersés dans 70 pays, la grande majorité d'entre eux sont accueillis dans deux pays seulement : le Pakistan et la République islamique d'Iran.
- La formation d'un Gouvernement d'unité nationale en Afghanistan a fait renaître l'espoir d'assister à une stabilisation du pays et à la mise en œuvre de solutions durables pour des millions de réfugiés afghans. Le nouveau Gouvernement s'est engagé à faire bon accueil aux réfugiés afghans rapatriés, en les impliquant dans le processus de reconstruction du pays, et à renforcer sa coopération avec les deux pays d'accueil limitrophes et le HCR, afin de trouver des solutions durables à leur situation.
- Néanmoins, il faudra répondre à un certain nombre de défis. Un nombre croissant d'Afghans quittent le pays afin d'échapper aux combats qui s'intensifient et à une situation économique désastreuse, et se dirigent vers d'autres pays situés dans la région et au-delà. Selon les estimations du HCR, 20 pour cent des individus qui sont arrivés en bateau en Europe afin d'y demander une protection internationale en 2015 étaient des Afghans. La dégradation de la sécurité en Afghanistan déplace également un nombre croissant de personnes à l'intérieur du pays.

ASIE ET

Un jeune réfugié rohingya, originaire du Myanmar, reçoit un traitement médical dans un abri temporaire situé à Aceh-Est (Indonésie).

PACIFIQUE



- En Asie du Sud-Est, le Myanmar a connu de profondes transformations politiques depuis 2011, accomplissant notamment des progrès considérables dans les négociations en vue d'un cessez-le-feu, entamées à l'échelle nationale avec différents groupes armés. On espère que les élections nationales de novembre 2015 constitueront une autre étape importante dans le processus de réforme du pays.
- Dans le même temps, un nombre croissant de personnes en quête de protection prennent la mer en Asie du Sud-Est. Au cours du premier semestre 2015 seulement, quelque 31 000 personnes ont quitté le golfe du Bengale par voie de mer, ce qui représente une augmentation de 34 pour cent par rapport à la même période en 2014. Environ 370 personnes auraient péri en mer au cours des huit premiers mois de l'année 2015. Les États de la région concernés et l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), appuyés par les Nations Unies et des organisations internationales, la société civile et d'autres intervenants, renforcent leur coopération pour s'attaquer au problème des migrations irrégulières par voie maritime (voir aussi l'article à ce sujet dans ce chapitre).
- La protection des réfugiés qui vivent dans des zones urbaines ou semi-urbaines – soit 2,8 millions de personnes ou 80 pour cent de la population réfugiée dans la région – et l'assistance en leur faveur restent des priorités pour le HCR. L'expérience montre que l'insuffisance de la protection, les inégalités d'accès à l'éducation et aux moyens de subsistance et l'absence de solutions dans les pays de premier asile donnent souvent lieu à des mouvements secondaires irréguliers. Le nombre croissant de personnes qui cherchent à poursuivre leur route a fait peser une lourde charge sur les autres pays d'asile et mis à rude épreuve les services de détermination du statut au titre du mandat dans les opérations du HCR qui reçoivent une multitude de nouveaux arrivants.
- De surcroît, plus de 43 pour cent des personnes relevant de la compétence de l'Organisation au titre de son mandat sur l'apatridie sont concentrées en Asie et dans le Pacifique : le traitement de ce problème est donc au centre de l'action que le HCR mène dans la région.

| STRATÉGIE |

En 2016, la réponse du HCR aux besoins des personnes qui relèvent de sa compétence, dans les nombreuses situations complexes et critiques observées à travers la région, s'articulera autour des stratégies suivantes en matière de protection et d'opérations.

○ *Sauvegarde de l'espace de protection et d'asile*

Le HCR continuera d'assurer un accès adéquat à des procédures justes de détermination du statut dans les pays dépourvus de procédures d'asile nationales. Le Haut Commissariat renforcera sa coopération avec les États et intensifiera son plaidoyer auprès d'eux, en les appelant à respecter le droit international des réfugiés et des droits de l'homme, y compris le principe de non-refoulement.

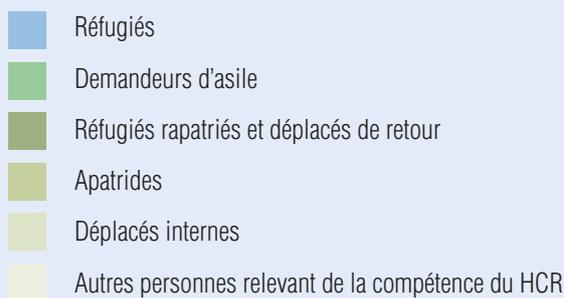
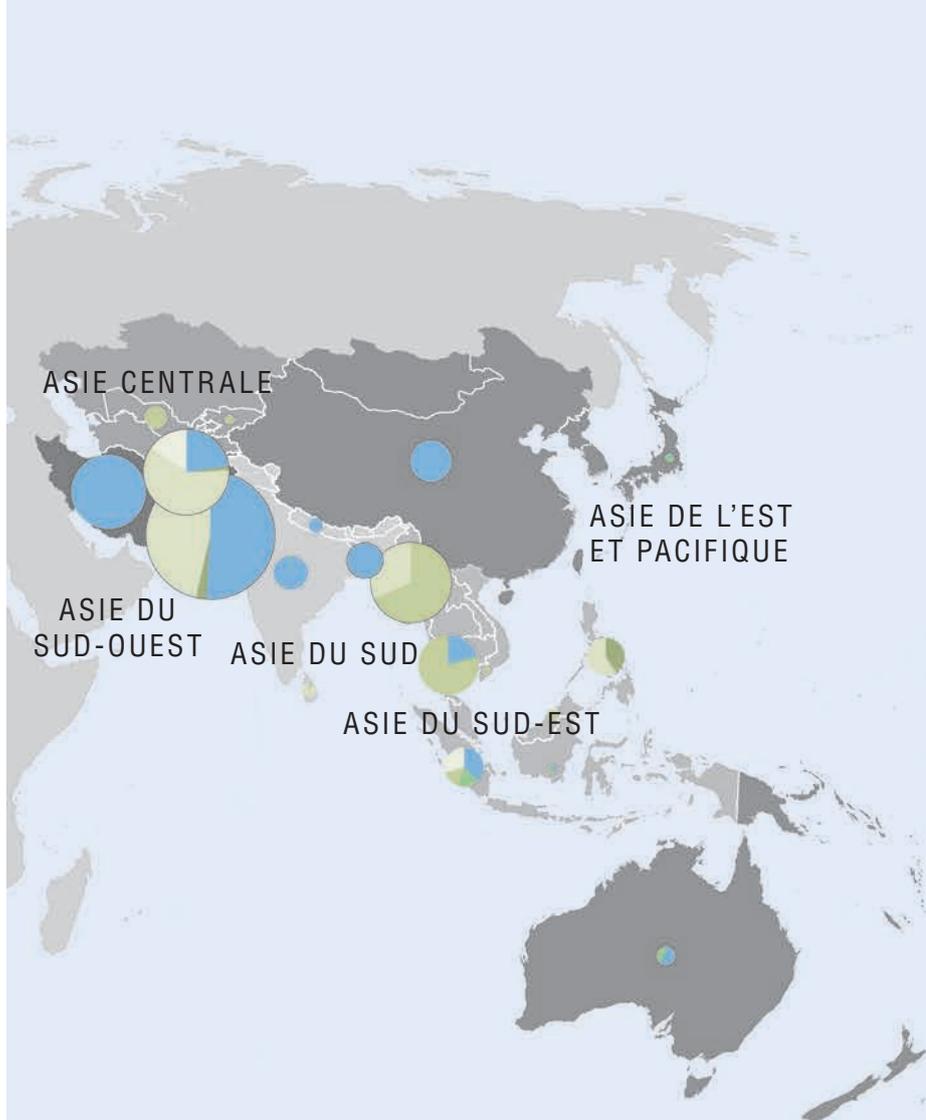
En 2016-2017, les efforts visant à améliorer les normes de protection, notamment en ce qui concerne les mouvements mixtes, et à promouvoir des systèmes régionaux de gestion des migrations qui tiennent compte des besoins de protection, seront poursuivis. Les priorités consisteront notamment à rechercher des alternatives à la détention pour les demandeurs d'asile, à assurer la détermination individuelle du statut et à promouvoir des alternatives à la réinstallation dans des pays tiers, comme des régimes de protection temporaire et des accords bilatéraux sur l'immigration liée au travail.

En Asie centrale, le HCR continuera à aider les gouvernements à élaborer des cadres législatifs et des régimes d'asile nationaux conformes aux normes internationales de protection des réfugiés, et à intégrer tous les réfugiés dans les systèmes nationaux.

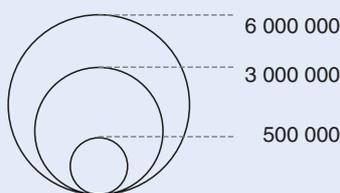
Toutes les opérations se détourneront progressivement des activités de soin et d'entretien et de détermination du statut au titre du mandat pour se concentrer sur les solutions et le renforcement institutionnel.

En Asie du Sud-Est, le HCR travaillera de concert avec les États concernés pour répondre aux mouvements mixtes par voie maritime observés dans le golfe du Bengale et dans la mer d'Andaman. Il s'agira notamment de mettre en œuvre les mesures définies d'un commun accord en 2015 à l'occasion d'une réunion sur cette question organisée par le Gouvernement thaïlandais, à laquelle ont participé les pays de la région, le HCR, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et d'autres États et intervenants. Ces mesures sont axées sur la protection des personnes en détresse en mer, la prévention des migrations irrégulières, du trafic et de la traite des personnes, et sur le traitement des causes profondes de ces exodes, notamment par le renforcement des moyens de subsistance des communautés en situation de risque.

Le Pakistan et la République islamique d'Iran continuent de protéger un grand nombre de réfugiés afghans depuis des décennies, dans des conditions socio-économiques difficiles. Au Pakistan, les autorités ont prolongé la validité des attestations d'enregistrement jusqu'à la fin de l'année 2015. Le projet de politique globale sur le rapatriement librement consenti et la gestion des ressortissants afghans après 2015, élaboré par le Gouvernement, propose entre autres choses de proroger les attestations jusqu'à la fin de l'année 2017. Dans le même temps, en République islamique d'Iran, les réfugiés reçoivent des cartes *Amayesh*, qui leur permettent d'accéder aux services essentiels et facilitent la délivrance de permis de travail.



Taille des populations
Janvier 2015



○ *Recherche de solutions pour les situations de réfugiés prolongées*

En 2016 et 2017, le HCR continuera de coopérer avec les gouvernements de la région pour apporter des solutions durables aux personnes relevant de sa compétence, notamment par le biais de la réinstallation et, si possible, du rapatriement librement consenti.

En Afghanistan, où une importante réforme politique a eu lieu, près de 54 000 réfugiés ont été rapatriés en 2015 – un nombre presque équivalent au total cumulé des deux dernières années. Un appui pluriannuel plus énergique de la communauté internationale est essentiel pour renforcer les succès remportés à ce jour. Le HCR continuera d'aider les Gouvernements d'Afghanistan, du Pakistan et de la République islamique d'Iran à mettre en œuvre la Stratégie de recherche de solutions pour les réfugiés afghans (SSRA) – un cadre global et intégré régissant les interventions conjointes destinées à faciliter le rapatriement librement consenti et la réintégration durable, tout en apportant une aide aux pays d'accueil. Depuis l'adoption de la stratégie en 2012, ces trois Gouvernements et le HCR ont déployé des efforts concertés pour la mettre en œuvre, notamment en élaborant des projets propres aux différents pays. Ciblant les secteurs transversaux de l'éducation, de la santé et des moyens de subsistance, ces projets offrent un cadre intégré de coopération et de coordination pour répondre aux besoins des réfugiés afghans dans chaque pays et pour promouvoir des solutions à leurs problèmes.

Parallèlement, au Myanmar, le HCR continuera de travailler avec ses partenaires et différents acteurs, dont des organismes de développement, pour préparer le retour et la réintégration des réfugiés accueillis dans des pays avoisinants.

En Asie du Sud, l'Organisation continuera de rechercher, de concert avec les États concernés, des solutions durables pour les réfugiés bhoutanais vivant dans des camps au Népal. Le nombre de réfugiés bhoutanais réinstallés par le HCR devrait excéder les 100 000 à la fin de l'année 2015 ; cependant,

un petit nombre de réfugiés, des personnes âgées pour la plupart, choisiront probablement de rester au Népal, dans l'espoir de regagner un jour le Bhoutan.

Le HCR s'emploiera également à renforcer ses activités de protection pour le grand nombre de réfugiés vivant dans les zones urbaines et semi-urbaines de la région. Les interventions, ciblées sur quatre domaines principaux, viseront à informer et à sensibiliser les communautés, à encourager des relations constructives entre le HCR et les réfugiés urbains, à assurer l'accès aux services d'enseignement, de santé et autres, et à promouvoir les moyens de subsistance et l'autonomie.

○ *Protection et solutions durables pour les déplacés internes*

Au Myanmar, le Gouvernement a entrepris de mettre en œuvre une approche par étapes pour mettre un terme au déplacement interne dans l'État de Rakhine, qui touche quelque 130 000 personnes. Le HCR poursuivra ses activités de suivi de la protection dans les zones de retour et appellera les pouvoirs publics, les organisations humanitaires et les acteurs de développement à assurer un suivi et à s'engager conjointement pour trouver des solutions durables à la situation de cette population. Dans l'État de Kachin, où quelque 100 000 personnes sont toujours déplacées, l'accès en temps voulu à des solutions dépendra du succès des pourparlers sur l'accord national de cessez-le-feu.

En Asie du Sud-Ouest, le HCR continuera de collaborer avec le Gouvernement pakistanais pour offrir protection et assistance à environ 1,3 millions de déplacés internes, dont plus de 690 000 personnes déplacées depuis 2014 dans les agences du Nord-Waziristan et de Khyber. En Afghanistan, l'Organisation coopèrera avec le ministère des Réfugiés et du Rapatriement à la mise en œuvre de la politique nationale en faveur des déplacés internes.

Le Haut Commissariat aide le Gouvernement sri-lankais à rechercher des solutions durables pour les personnes qui sont encore déplacées à l'intérieur du pays et plaide en faveur de la réintégration durable

des déplacés qui regagnent leurs régions d'origine. Le HCR a mis en œuvre des initiatives d'appui aux moyens de subsistance axées sur la collectivité, afin de consolider l'autonomie et la réintégration des anciens déplacés dans le nord du pays, et mène des activités de renforcement des capacités auprès des autorités afin de faciliter la résolution des problèmes liés au logement et à la propriété, notamment foncière. Un soutien orienté sur les solutions est offert aux déplacés internes, conformément au programme de réconciliation du Gouvernement.

○ *Réduction et prévention des cas d'apatridie et protection des apatrides*

En Asie centrale, où il y a encore plus de 115 000 personnes apatrides ou sans nationalité déterminée, le HCR a élaboré, à l'intention de ses opérations, des

orientations régionales sur la mise en œuvre de stratégies adaptées aux contextes dans le cadre du Plan d'action mondial pour mettre fin à l'apatridie d'ici à 2024.

Au Myanmar, où environ un million de personnes sont apatrides, le Gouvernement a pris quelques mesures positives en vue d'apporter des solutions. L'Organisation aidera les autorités à étendre une campagne de vérification de la citoyenneté – initialement limitée à la ville de Myebon – à l'ensemble de l'État de Rakhine.

En Malaisie, le HCR continuera d'offrir une assistance technique à un partenaire non gouvernemental pour faciliter le recensement et l'enregistrement des personnes dépourvues de documents attestant leur nationalité, qui sont principalement des personnes d'ascendance tamoule résidant dans l'ouest du pays, ainsi que la fourniture d'une assistance juridique.

| DÉFIS |

L'absence de cadre législatif et institutionnel pour ancrer la protection et les solutions dans bon nombre de situations de la région représente toujours un défi majeur pour le HCR. La nécessité d'intervenir, dans les pays où les moyens publics en matière d'enregistrement, de détermination du statut et de recherche de solutions sont limités, a également mis à mal les ressources de l'Organisation.

Les réponses politiques aux mouvements maritimes mixtes qui ont lieu dans la région, notamment les mesures dissuasives et punitives prises par certains États, continuent de préoccuper le HCR. Ces mesures limitent gravement l'accès des demandeurs d'asile à la protection et aux solutions, et portent atteinte aux principes de répartition des charges et de coopération promus par des initiatives régionales comme le Processus de Bali ainsi que par l'ASEAN.

La dégradation de la sécurité dans certaines parties de la région, associée à une instabilité socio-économique, suscite également l'inquiétude de l'Organisation. En outre, du fait de l'augmentation des problèmes d'asile et de migration dans le monde, il sera peut-être nécessaire de réexaminer les solutions traditionnelles – telles que la réinstallation dans des pays tiers, l'intégration sur place et le rapatriement librement consenti – et d'identifier d'autres solutions à mi-parcours, par exemple l'octroi d'une protection temporaire.

Les États doivent assumer leurs responsabilités en matière de protection des réfugiés présents sur leur territoire et de recherche de solutions pour ces populations, en leur accordant un statut juridique, en proposant d'autres modalités de séjour ou en offrant d'autres formes de protection, par exemple via des régimes d'immigration professionnelle. ■

Situation dans le golfe du Bengale

En mai 2015, plus de 5 000 réfugiés et migrants ont été abandonnés par des passeurs dans le golfe du Bengale et dans la mer d'Andaman et 70 personnes au moins sont mortes sur des embarcations à la dérive.

Les pays de la région se sont retrouvés à l'occasion de la Réunion extraordinaire sur les migrations irrégulières dans l'océan Indien, qui s'est tenue à Bangkok le 29 mai 2015, et ont présenté 17 propositions. Celles-ci portent notamment sur la nécessité de mener des interventions immédiates pour protéger les personnes abandonnées en mer, sur la prévention globale des migrations irrégulières, du trafic de migrants et de la traite des êtres humains, et sur l'application de mesures visant à s'attaquer aux causes profondes des déplacements et à améliorer les moyens de subsistance des communautés vulnérables.

Entre le début de l'année et le mois de juin 2015, 94 000 départs et 1 100 décès en mer ont été observés.

Lors de la réunion d'urgence des ministres des pays membres de l'ASEAN, organisée le 2 juillet 2015 pour traiter des mouvements irréguliers de personnes en Asie du Sud-Est, les gouvernements ont repris les propositions formulées le 29 mai, soulignant notamment la nécessité de :

- Renforcer les mesures de détection et de répression pour lutter contre la traite des êtres humains, le trafic de migrants et les autres formes de criminalité transnationale au niveau national et régional.
- Entreprendre une analyse et des études sur les mouvements mixtes de personnes en Asie du Sud-Est.

- Soutenir la création d'un fonds de contributions volontaires, financé par les États membres de l'ASEAN et la communauté internationale, afin d'épauler les organisations humanitaires dans leurs efforts pour répondre aux défis engendrés par les mouvements mixtes de personnes.
- Étudier, au sein de l'ASEAN, la possibilité de mettre sur pied une équipe spéciale pour répondre aux situations de crise et d'urgence résultant des mouvements mixtes de personnes.

Le HCR travaille en coordination avec l'OIM, l'ONU DC et les gouvernements concernés en vue de mettre en œuvre ces propositions et des mesures destinées à répondre à la situation.

LES PRIORITÉS DU HCR

- Sauver des vies par des opérations de recherche et de secours qui assurent un débarquement en lieu sûr avec des conditions d'accueil humaines, conformes aux principes de respect des droits de l'homme et d'assistance humanitaire consacrés par le droit international.
- Mettre en place des filières de migration légales et sûres, y compris pour la migration professionnelle, à tous les niveaux de qualification et dans le cadre d'accords régionaux, qui offrirait d'autres voies et des solutions de substitution sûres.
- S'attaquer aux causes profondes des flux de réfugiés et de migrants, dont la discrimination, la privation, la persécution, les violations des droits de l'homme et la pauvreté.
- Faire énergiquement campagne pour que les passeurs et les trafiquants d'êtres humains soient poursuivis pour leurs crimes, conformément aux normes internationales relatives aux droits de l'homme, et pour que les droits des victimes soient pleinement respectés dans le même temps.





À la dérive sur la mer d'Andaman, des centaines de Rohingyas entassés sur un bateau de pêche en bois, ayant désespérément besoin de vivres, d'eau et d'un refuge.

AFP/C. ARCHAMBAULT

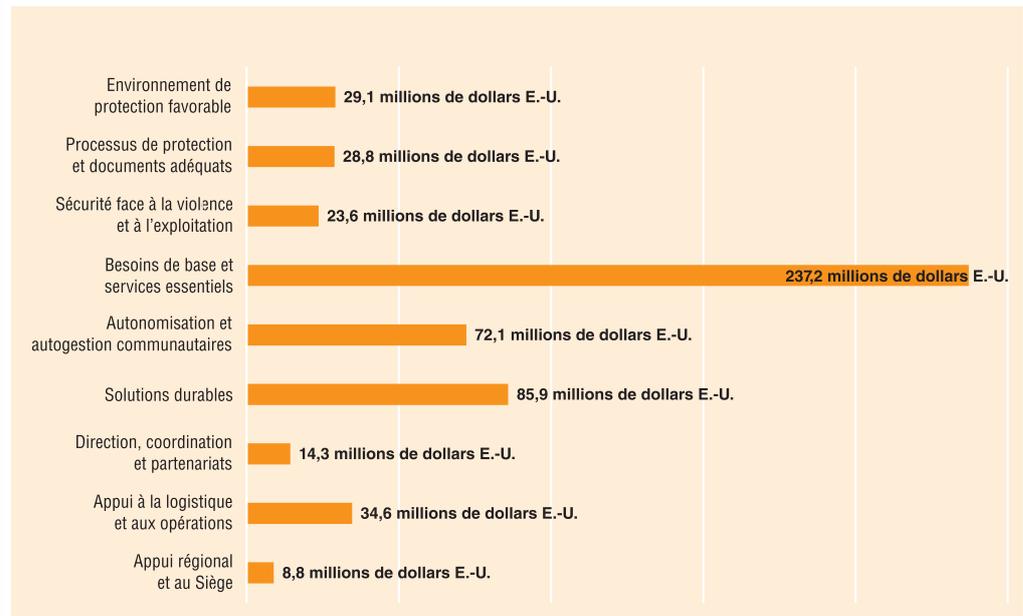
INFORMATIONS FINANCIÈRES

Le financement limité de l'aide humanitaire au niveau mondial et la multiplication des nouvelles situations d'urgence ont considérablement restreint les ressources disponibles pour les opérations du HCR en Asie et dans le Pacifique. Bien que les besoins aient augmenté ces cinq dernières années, l'Organisation a été contrainte de faire des choix difficiles et d'accorder la priorité à certaines activités pour répondre aux besoins les plus critiques dans la région, tout en réduisant progressivement certains programmes.

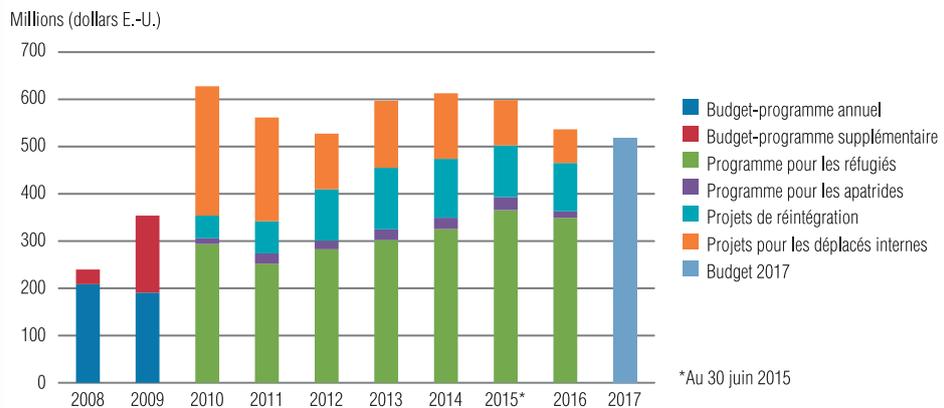
Le HCR a réduit de plus de 30 millions le budget 2016 pour la région, qui s'élève à présent à 534,3 millions de dollars E.-U. Les besoins financiers pour l'Asie du Sud-Ouest, qui comprend les opérations dans les Républiques islamiques d'Afghanistan, d'Iran et du Pakistan, représentent environ 63 pour cent du budget de la région, l'opération au Myanmar correspond à 10 pour cent du total et les 27 pour cent restants sont répartis entre 18 autres opérations de petite ou de moyenne taille.

Le HCR craint tout particulièrement qu'un manque de financement pour la situation afghane n'entrave la recherche de solutions au cours d'une année décisive et n'ait de graves conséquences sur l'exécution d'activités de protection essentielles dans l'ensemble de la région.

BUDGET POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE EN 2016 | par entités



BUDGETS POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE | 2008-2017



BUDGETS POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE | dollars E.-U.

Opération	2015	2016					2017
	Budget actuel (au 30 juin 2015)	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	PILIER 3 Projets de réintégration	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Total	
ASIE DU SUD-OUEST							
Afghanistan	150 643 886	62 075 385	0	51 825 628	23 832 852	137 733 865	141 033 217
Iran, République islamique d'	72 823 782	70 663 243	0	0	0	70 663 243	72 552 381
Pakistan	136 702 630	58 127 703	235 000	50 347 091	18 719 794	127 429 588	108 709 794
Sous-total	360 170 298	190 866 332	235 000	102 172 719	42 552 646	335 826 696	322 295 393
ASIE CENTRALE							
Kazakhstan - Bureau régional ¹	6 994 319	5 082 108	1 907 856	0	0	6 989 964	6 989 964
Kirghizistan	4 262 384	1 856 638	1 019 634	0	0	2 876 272	2 306 308
Tadjikistan	2 718 279	2 462 432	1 604 709	0	0	4 067 141	4 940 383
Turkménistan	694 624	353 078	391 998	0	0	745 077	739 754
Sous-total	14 669 605	9 754 256	4 924 197	0	0	14 678 453	14 976 408
ASIE DU SUD							
Inde	14 714 199	14 987 333	74 513	0	0	15 061 846	15 814 435
Népal	16 914 053	9 011 837	679 488	0	0	9 691 325	8 020 000
Sri Lanka	7 662 461	5 548 079	45 784	0	789 056	6 382 919	5 574 738
Sous-total	39 290 714	29 547 249	799 784	0	789 056	31 136 090	29 409 173
ASIE DU SUD-EST							
Bangladesh	15 184 305	13 605 759	62 188	0	0	13 667 947	13 482 943
Indonésie	8 520 175	7 246 455	129 725	0	0	7 376 180	8 113 799
Malaisie	18 700 610	18 899 473	973 049	0	0	19 872 522	18 525 588
Myanmar	72 772 720	28 978 657	2 610 846	0	24 458 412	56 047 915	56 210 000
Philippines	5 477 770	1 091 946	924 748	0	2 953 873	4 970 567	5 182 206
Thaïlande	38 363 459	29 100 284	1 590 355	0	0	30 690 639	27 935 563
Thaïlande - Bureau régional ²	10 329 227	6 842 144	1 042 388	0	0	7 884 532	7 884 566
Sous-total	169 348 267	105 764 718	7 333 299	0	27 412 285	140 510 303	137 334 665
ASIE DE L'EST ET PACIFIQUE							
Australie - Bureau régional ³	1 976 522	1 980 000	0	0	0	1 980 000	1 938 464
Chine - Bureau régional	4 140 045	4 581 576	184 710	0	0	4 766 286	4 099 321
Japon	3 469 847	3 195 590	104 409	0	0	3 300 000	3 134 718
République de Corée	2 162 266	1 529 932	170 068	0	0	1 700 000	1 497 893
Activités régionales	629 062	444 000	0	0	0	444 000	500 000
Sous-total	12 377 742	11 731 098	459 187	0	0	12 190 285	11 170 395
Total	595 856 627	347 663 653	13 751 468	102 172 719	70 753 987	534 341 828	515 186 033

¹ Inclut les activités en Ouzbékistan.² Inclut les activités au Cambodge, en Mongolie et au Viet Nam.³ Inclut les activités en Nouvelle-Zélande, dans les pays insulaires du Pacifique et en Papouasie-Nouvelle-Guinée.